

« Mon projet est celui d'une réforme en profondeur »

ENTRETIEN - Coralie Chevallier, première femme à diriger le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, hérite d'une institution en crise, dont certains réclament la suppression au Parlement

Titulaire d'un doctorat en sciences cognitives, Coralie Chevallier est la première femme à diriger le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres). Directrice de recherche à l'Inserm, elle succède à Thierry Coulhon, après un an et demi de vacance du poste. A peine nommée par un décret, le 4 mars, celle qui a aussi été vice-présidente de l'université Paris Sciences et lettres (PSL) a dû affronter une première fronde de la part de nombreux responsables de formation, qui contestent les avis rendus dans des rapports d'évaluation aux conclusions défavorables. Coralie Chevallier, qui a également été membre en 2020 de la mission de coordination nationale pour le déconfinement auprès du premier ministre, affiche sa volonté de « *réformer en profondeur* » le système.

Pourquoi avoir été candidate à ce poste ?

Je suis une scientifique en activité, c'est justement ça qui m'a motivée. Il n'y a pas énormément d'endroits dans le système où une réforme peut aboutir à plus d'efficacité et de fluidité pour tout le monde. J'ai la conviction très profonde, partagée, il me semble, par l'immense majorité des chercheurs et des enseignants-chercheurs, que l'évaluation est utile. Ce qui est critiqué est très rarement le principe même de l'évaluation.

Un amendement de suppression du Hcéres a pourtant été voté le 24 mars en commission spéciale pour la loi de simplification de la vie économique, qui devait être discutée le 8 avril...

Le Hcéres est une agence qui a la confiance des autorités européennes. Le supprimer ferait de la France une exception dans l'OCDE [Organisation de coopération et de développement économiques]. Nous n'aurions plus d'autorité indépendante, c'est-à-dire indépendante du pouvoir exécutif. J'insiste, cette suppression proposée n'est pas une réforme technique. On entrerait dans une logique illibérale, où des agences autonomes, donc indépendantes, voient leur activité confiée de nouveau à l'exécutif, dont on ne sait pas ce qu'il sera demain. Ce n'est pas non plus un hasard si des gouvernements autoritaires s'attaquent aux agences indépendantes qui permettent à la presse, à l'éducation, à la recherche de fonctionner en dehors du champ politique. Il y a deux chemins possibles, soit l'évaluation est confiée à une agence indépendante, soit elle est dans les mains du pouvoir exécutif.

Mais le Hcéres n'est-il pas critiquable ?

Aujourd'hui, le Haut Conseil n'a pas une image positive dans les communautés de l'enseigne-

ment supérieur et de la recherche. C'est un fait. Je l'ai dit pendant mes auditions parlementaires, les évaluations sont trop complexes. Elles durent trop longtemps et prennent trop de temps. Entre la phase dite d'autoévaluation – où l'établissement analyse son activité, réfléchit à son bilan, etc. – et la remise du rapport final issu du travail des experts, il s'écoule deux ans. Second défaut : c'est très chronophage. Trop de données sont demandées. Pour évaluer chaque formation, plus d'une centaine d'items doivent être remplis dans des tableurs – la plupart du temps à la main, car les remontées automatiques sont encore rares. Pour l'évaluation des chercheurs, il y a aussi des tableurs à remplir, notamment pour la liste des articles. L'ensemble n'est pas très ergonomique et contient beaucoup de jargon. Mon projet est celui d'une réforme en profondeur, dont l'objectif est de simplifier l'évaluation.

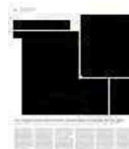
Comment ?

Côté recherche, nous allégerons la trame de critères. La remontée des informations pourra se faire sous n'importe quel format, pas forcément dans un tableur. Nous voulons aussi éviter les redondances dans le cas où des unités de recherche sont dotées d'un conseil extérieur, qui effectue déjà des évaluations. Cette réforme fera l'objet d'un travail concerté, à partir du mois prochain.

Pour les formations, diminuer le nombre d'items est nécessaire. La question à se poser n'est pas tellement : pourquoi est-ce que chaque information est demandée ? Mais plutôt : que perdrait-on à en demander moins ? J'envisage une réforme massive : ne plus évaluer formation par formation, mais analyser globalement l'offre des universités. Nous leur demanderons quels sont leurs critères de pilotage des formations, comment elles s'assurent que leur offre fonctionne bien, comment elles détectent d'éventuels problèmes... C'est à ce niveau stratégique que doit se situer l'évaluation. Les universités doivent nous expliquer cette stratégie pour que le Hcéres puisse ensuite proposer des rapports d'évaluation cycle par cycle – en licence, en master, en doctorat – et par grands champs disciplinaires. Nous compléterons l'évaluation par une analyse détaillée d'un échantillon de formations. Une concertation est en cours, notamment avec France Universités, pour déterminer la méthode d'échantillonnage, qui pourrait mélanger du tirage au sort, des formations volontaires et d'autres choisies par les universités. Cette logique d'évaluation est aussi plus respectueuse de l'autonomie des universités.

Outre leur complexité, c'est l'utilité même





de ces évaluations qui est souvent critiquée.

A quoi vos rapports servent-ils ?

Il est normal que l'utilisation des crédits investis par l'Etat dans les missions de l'enseignement supérieur et de la recherche, environ 30 milliards d'euros, fasse l'objet d'une évaluation et qu'une agence autonome et indépendante puisse regarder ce qui se passe. L'une des conditions de réussite de l'évaluation est son indépendance, avec la séparation extrêmement stricte entre celui qui évalue et celui qui décide. Je pense pour ma part que, jusqu'à présent, les avis du Hcéres sur les formations se rapprochaient trop de la décision du ministère. Qui doit décider, sur la base de l'évaluation, si une formation est accréditée ou non, ouverte ou fermée ? Ce n'est pas le Hcéres. Son rôle est d'évaluer de manière impartiale, non connectée aux politiques, les points forts, les points faibles et de formuler des recommandations qui soient utiles.

En cas d'arrivée d'un pouvoir autoritaire, comme aux Etats-Unis, l'existence du Hcéres ne permettrait-elle pas au gouvernement de fermer des formations universitaires ou d'empêcher des recherches ?

Non, au contraire. Les fameux critères et les référentiels qui nourrissent les évaluations ne sont pas décidés par l'Etat, mais en concertation, et en s'appuyant sur le collège du Hcéres, qui assure une représentation plurielle de toutes les parties prenantes de l'écosystème. La structure actuelle du Haut Conseil lui permet de refuser d'éventuelles tentatives d'intégrer des critères biaisés par le pouvoir politique, et c'est exactement ce qu'il fera. L'unique guide

doit être la qualité – la qualité de la recherche et la qualité de la formation. L'indépendance de l'agence, inscrite dans la loi, est donc une protection et un contre-pouvoir. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
DAVID LAROUSSE ET SOAZIG LE NEVÉ

Un amendement de suppression soumis à l'Assemblée nationale

L'amendement de suppression du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) adopté en commission spéciale à l'Assemblée nationale, le 24 mars, a été déposé par Hendrik Davi (groupe Ecologiste et Social) contre une évaluation jugée « normative et idéologique [qui] vise à introduire des logiques de gestion néolibérale dans les administrations publiques ». Au passage, le député souligne l'économie budgétaire qui serait réalisée : 21,8 millions d'euros de subvention publique (pour un budget d'environ 24 millions). Avec des arguments similaires, un collectif, RogueESR, critique des réformes du secteur depuis 2017, a lancé contre l'Hcéres une pétition qui a recueilli 3 800 signatures. Pour Hendrik Davi, il faudrait revenir au système antérieur qui, il y a moins de vingt ans, reposait sur la collégialité et l'autoévaluation par les pairs. La Droite républicaine a, elle, déposé un amendement annulant la suppression du Hcéres pour la discussion en séance le 8 avril.





Coralie Chevallier, lors de son audition à l'Assemblée nationale pour le poste de présidente du Hcéres, le 19 février. AMAURY CORNU/HANS LUCAS

